

Classement des Boucles de Seine Haro aux contrevérités

C'est avec consternation que les élu-es Verts de la Région ont pris connaissance de la virulence des propos du président de la CRCI à l'encontre du projet classement des Boucles de la Seine et des fonctionnaires d'Etat qui l'instruisent.

Plutôt que de surenchérir nous avons décidé de nous livrer au jeu du Vrai / Faux :

ECONOMIE

Le classement des boucles de la Seine *«plomberait le développement économique sur tout l'axe de la Seine »*

>> FAUX

Ni les zones d'activités existantes, ni l'arasement du chenal ne sont remis en question par le projet de classement, bien au contraire. En outre, un arrêté du Conseil d'Etat¹ précise que *«Le classement d'un site n'a ni pour objet ni pour effet d'instituer l'inconstructibilité ni d'interdire toute activité économique dans le périmètre de classement mais seulement de soumettre à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux »*

TOURISME

Le classement empêcherait tout développement d'activités touristiques y compris la construction de nouvelles pistes cyclables.

>> FAUX

L'objectif du classement est de préserver la qualité et la valeur patrimoniale du paysage et par conséquent... de favoriser le tourisme. L'argument est d'autant plus fallacieux de la part de partisans du terminal méthanier dont le projet menace l'activité touristique de l'ensemble du littoral normand. Quant à l'impossibilité de réaliser des pistes cyclables, le ridicule de l'argument parle de lui-même.

HABITAT

Le classement empêcherait tout développement de l'habitat jusqu'à la couleur des volets.

>> FAUX

Les centres bourgs et les hameaux sont, dans leur grande majorité, exclus des périmètres des sites classés. Il s'agit là d'une tentative de dresser les riverains contre le projet de classement. Mais peut-être vaudrait-il mieux leur demander s'ils préfèrent vivre à côté d'un paysage préservé ou d'une nouvelle installation Seveso ?

SANTE

Le classement empêcherait de *«procéder à des investissements industriels qui pourraient réduire les pollutions »*.

>> FAUX

Comme le rappelle l'arrêté du Conseil d'Etat le classement n'empêche par l'évolution des sites. En outre, une telle affirmation est choquante quand on se réfère au diagnostic du Schéma régional d'aménagement du territoire qui précisait que notre héritage industriel avait généré plus qu'ailleurs des maladies respiratoires, des décès prématurés, du chômage, de l'emploi précaire, des minima sociaux, de la sous-qualification...

¹ Arrêté du 6 septembre 1999



Communiqué de presse 30 juin 2009

REGLEMENTATION

Le territoire de la Haute-Normandie serait « déjà extrêmement contraint par de nombreuses réglementations : Natura 2000, forêt de protection, réserve naturelle, parc naturel »

>> FAUX

La Haute-Normandie, avec 76 sites SEVESO détient le record des zones industrielles à risque ce qui tord le cou à un soi-disant carcan administratif.

C'est donc un zéro pointé pour Monsieur Hérail pris en flagrant délit de désinformation et de lobbying outrancier au profit d'une certaine économie. Il ne recule devant rien pour atteindre ses objectifs y compris les insinuations scandaleuses à l'encontre des fonctionnaires de l'Etat accusés de manœuvres « insidieuse et sournoise » qualifiés de « fonctionnaires de passage » de présentation « trompeuse ».

C'est une attitude indigne des fonctions et responsabilités occupées par le président de la CRCI.

Il est nécessaire de rappeler que le projet de Classement découle de la DTA, Directive territoriale d'aménagement, qui n'avait fait l'objet d'aucune opposition.

Dans un second temps, le projet a été inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, comme l'une des contre parties de l'arasement du chenal. Là encore il n'a fait l'objet d'aucune opposition, mieux, il a reçu l'aval des autorités portuaires mesurant la qualité du compromis entre développement économique et développement durable.

Les élu-e-s Verts de la Région invitent donc Monsieur Hérail à plus de discernement. L'aménagement et le développement de la Haute-normandie ne sauraient dépendre de l'ire de quelques capitaines d'industrie qui défendent avant tout leurs propres intérêts quitte à ce que cela soit au prix de l'environnement, de la santé et... de l'emploi des haut-normands.

C'est sur cette base que les élu-e-s Verts de la Région saisiront le Ministre d'Etat à l'aménagement du territoire et à l'environnement et lui feront part de leur indignation quant à l'attitude du président de la CRCI à l'égard de l'administration d'Etat.

Véronique Bérégovoy
Présidente du groupe des élu-e-s Verts
au conseil régional

Jean-Pierre Girod
Vice-président
du conseil régional

Claude Taleb
Vice-président
du conseil régional